



achat d'un véhicule à un particulier

Par **dodo8538**, le **21/04/2012** à **08:54**

bonjour, je viens d'acheter un véhicule d'occasion auprès d'un particulier dimanche dernier Hier j'étais sur l'autoroute quand la voiture s'est arrêtée En tout depuis l'achat j'ai parcouru en gros 500km le diagnostic serait que la panne vient de la pompe à injection Ma question est donc la suivante.Puis-je me retourner contre le vendeur? Merci de vos réponses

Par **Juristis**, le **21/04/2012** à **18:53**

Bonjour,

Il faut penser ici à la garantie légale contre les vices cachés prévue par l'article 1641 du code civil, garantissant l'acheteur contre les défauts cachés de la chose vendue.

Quelques conditions à cette application:

- que le vice soit antérieur à la vente
- que le vice soit suffisamment grave pour qu'il rende le véhicule impropre à l'usage auquel il est destiné ou qu'il diminue tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis s'il l'avait connu
- que vice soit caché, c'est-à-dire qu'il ne pouvait être décelé lors de la vente malgré un examen attentif de la chose vendue.

Soyez attentif à cette dernière condition, car le vendeur ne saurait être tenu des vices apparents, des vices facilement décelables en clair.

Vous pouvez tenter dans un premier temps un arrangement à l'amiable avec le vendeur, même si de tels arrangements n'aboutissent pas toujours.

En cas d'action contre le vendeur, une expertise sera surement effectuée à vos frais, mais ceux ci vous seront remboursés en cas de gain de cause.

En outre, il est toujours conseillé de ne pas trop tarder dans le cadre d'une action contre les vices cachés, encore plus en matière de véhicule. Sachez aussi qu'une telle action doit être intentée dans les deux années après découverte du vice.

Enfin, en cas de gain de cause, vous aurez le choix entre soit la réduction du prix du véhicule, soit simplement à la résolution du contrat, vous récupérez alors votre argent et rendez le

véhicule.

Des dommages et intérêts seront toujours possibles.

Par **dodo8538**, le **21/04/2012** à **20:15**

Je vous remercie pour votre réponse cela m'éclaire sur mes éventuelles recours sachant que j'ai eu le vendeur au téléphone et apparemment il est un peu sourd à ma requête d'une aide financière pour les réparations prétextant qu'il n'était pas avec moi lors des 500km que j'ai parcourus depuis l'achat